

Etaient présents :

- Représentants des personnels :

Délégation Force Ouvrière : S. Mallard, C. Le Bloa, S. Aligon (représentantes SNFOLC53),
CGT (2), SNES (2), UNSA (2)

-Administration :

M. Audy (DASEN), M. Vauléon (secrétaire général DSDEN), M. Trocherie (DSDEN), Mme
Rabbé (DSDEN)

**BILAN GLOBAL DES CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES :
le second degré perd 18 postes dans le département !**

Collèges : forte baisse des moyens

- Créations : 5
- Suppressions : 12
- **Solde : -7 postes : un solde qui confirme une politique de réduction des moyens.**
- Lettres modernes : 4 suppressions
- Histoire-géographie : 2 suppressions
- Mathématiques : 1 suppression
- Anglais : 1 suppression

→ Certaines suppressions sont justifiées par :

- mesures de carte scolaire
- postes vacants non pourvus

La suppression de postes parce qu'ils sont vacants entérine la pénurie d'enseignants.

- Suppressions à Mayenne, Laval, Château-Gontier, Meslay-du-Maine, Grez-en-Bouère.
- Plusieurs postes liés à ULIS apparaissent (créations ou neutralisations).

On assiste à un possible redéploiement vers l'inclusion, mais sans moyens globaux supplémentaires.



Lycées généraux et technologiques : le secteur le plus touché, avec des réductions dans toutes les disciplines :

- philosophie
- lettres modernes
- anglais
- histoire-géographie
- SES
- physique-chimie
- SVT
- EPS
- éco-gestion
- industries graphiques
- Créations : 0
- Suppressions : 12
- Solde : -12 postes

Lycées professionnels : des créations qui compensent à peine les suppressions.

→ La plupart sont des transformations de postes ordinaires en postes SPEA (postes à exigences particulières) donc pas de réels moyens supplémentaires.

→ Cela peut également réduire le vivier de candidats au mouvement !

Ex au LP Robert Buron : 4 transformations de poste

- Créations : 7
- Suppressions : 6
- Solde : +1 poste

Bilan total pour le département :

- Créations : 12
- Suppressions : 30
- Solde : -18 postes

Un très grand nombre de neutralisations de postes (33) avec pour conséquence moins de postes ouverts au mouvement et davantage de précarité dans les affectations. Les raisons invoquées sont : l'attente de l'évolution des besoins, les BMP, les compléments de service, les postes réservés stagiaires, les formations CAPPEI.

Les neutralisations sont un moyen de geler des postes et de couvrir les besoins avec des enseignants contractuels. Il y a moins de postes ouverts au mouvement et plus de précarité dans les affectations.

Conclusion :

On assiste à une réduction nette des moyens, une gestion par le provisoire (BMP, neutralisations), une tension sur les disciplines générales. Tout cela correspond à une politique de rationalisation budgétaire plutôt qu'un renforcement de l'offre éducative. L'argument de la baisse démographique pour justifier ces mesures ne tient pas : cette baisse pourrait au contraire permettre d'améliorer les conditions de travail des élèves et des personnels. Une telle gestion fragilise la stabilité des équipes éducatives et réduit les possibilités de mutation pour les personnels.

Le SNFOLC53, la CGT, et le SNES ont voté CONTRE ce projet. L'UNSA s'est abstenu.